

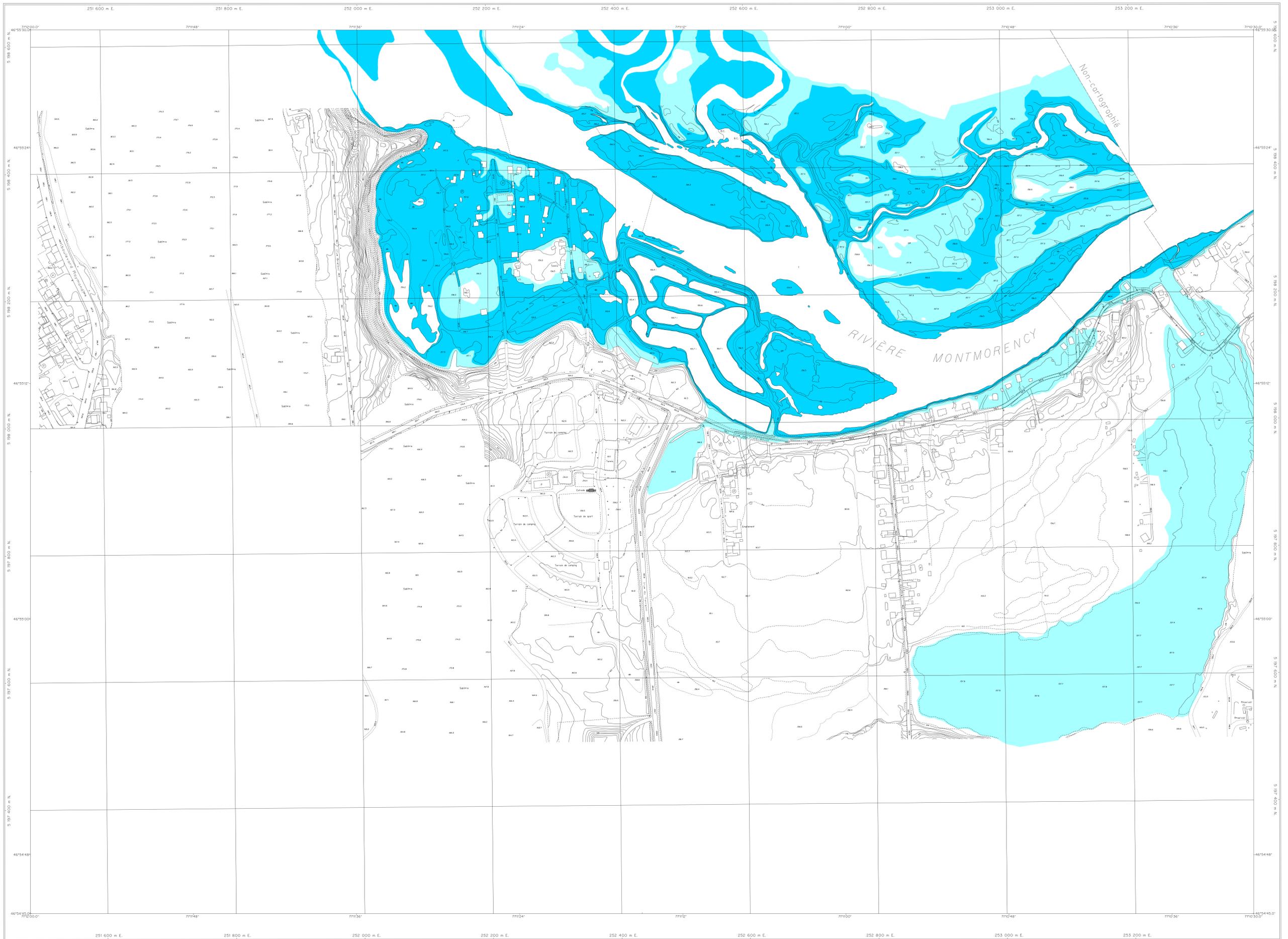
APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÉGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.C.A.SV.Q. 4		M.M.	

Légende

- Aire de protection d'un puits municipal ou d'un ouvrage de captage d'eau
- Cours d'eau servant à l'approvisionnement en eau potable
- Milieu humide
- Érablière
- Limite du périmètre urbain
- Limite de l'arrondissement de Beauport

**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME
ANNEXE I
CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES**



APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMÉNAGEMENTS			
NUMÉRO DE RÉVISION	DATE	DESIGNÉ	POSTE

Zone inondable de grand courant
Zone inondable de faible courant

FEUILLET 1413
RIVIERE MONTMORENCY

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME ANNEXE I ZONES INONDABLES

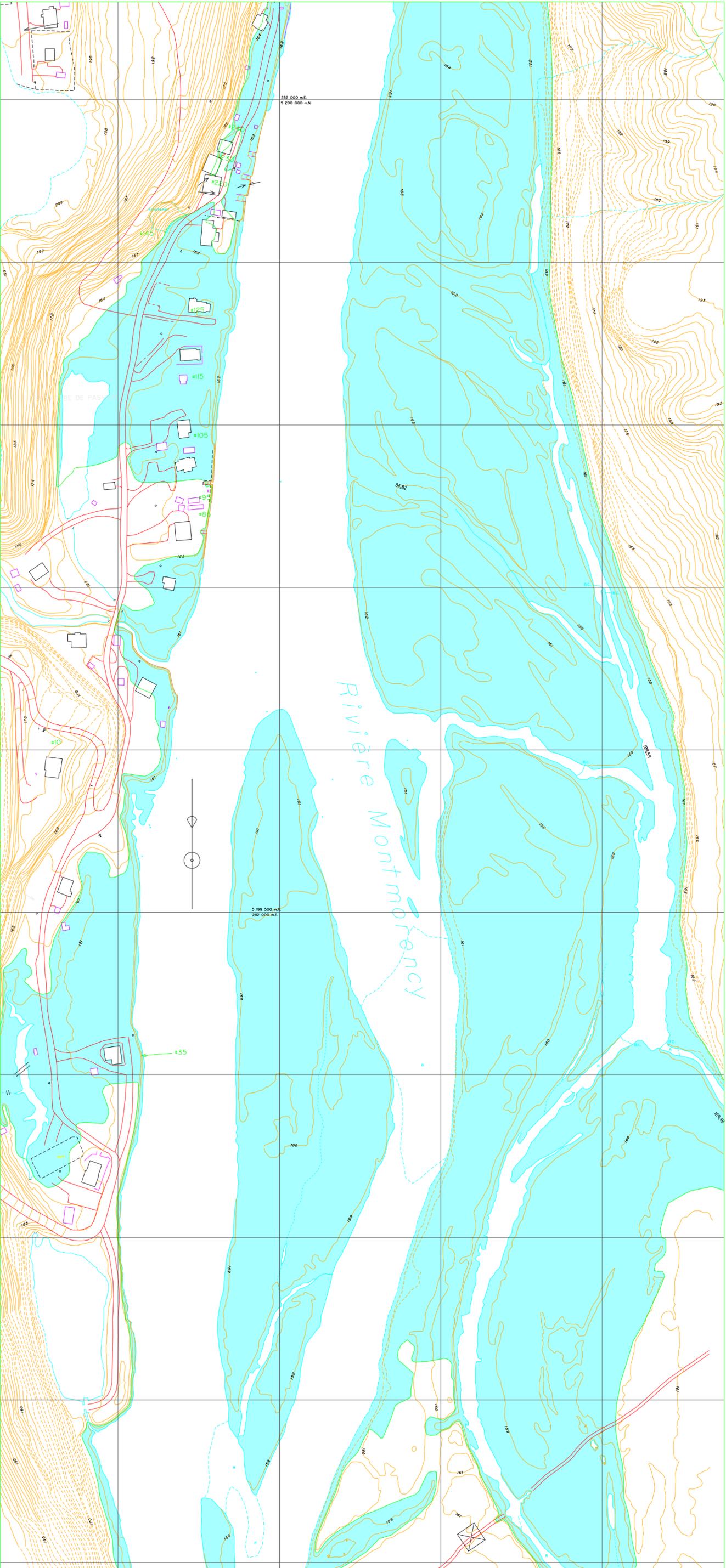


Projection: Métrique Transverse Modifiée, zones 7
Système de référence: ellipsoïde CGRS93
Réseau géodésique: Québec-Nord-Américain 1983 (NAD83)
Contour: à l'équidistance de 1 mètre
Origine des altitudes: niveau moyen de la mer

Projet:
Aériel photographique: 1:5000, 1995
Nomenclature géométrique: Commission de topographie

Projet:
Aériel photographique: 1:5000, 1995
Nomenclature géométrique: Commission de topographie

Note: Le document est une reproduction d'un document approuvé par le Comité de topographie en juin 1995.



VILLE DE
QUÉBEC
SERVICES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR L'URBANISME
ANNEXE I
ZONES INONDABLES

Échelle : 1 / 2 000

Zone à effet de glace



mètre 0 20 50 100 mètres



FEUILLET 1513
RIVIÈRE MONTMORENCY

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS		
NUMÉRO DU RÈGLEMENT	EN VIGUEUR LE	DESSINÉ PAR
R.C.A.S.V.Q. 4		